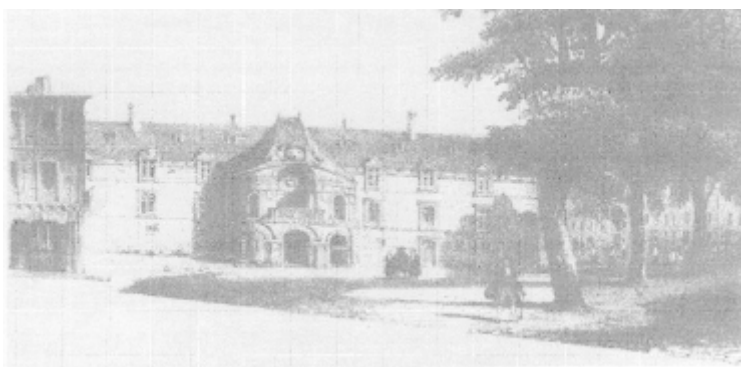


Les débuts de l'indiennage dans le pays d'Aix (1758-1770)

La fausse image d'un pays d'Aix dépourvu d'industrie n'est en rien "apanage des deux derniers siècles. Elle trouve ses racines dans la situation d'Ancien Régime, époque durant laquelle la capitale provençale est vue comme une ville aristocratique et rentière, ne vivant qu'autour du Parlement, de l'Intendance et de sa bureaucratie. Pourtant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la région aixoise est dotée d'une activité de production variée durant le siècle des Lumières. Le travail de la soie, de la laine, du coton, du cuir, la fabrication des produits chimiques, du plâtre et des chapeaux constituent alors le paysage manufacturier local. Cette industrie est peu visible, ce qui explique d'ailleurs la faiblesse des traces laissées dans les mémoires. Hormis la manufacture de soie du cours Saint-Louis et la fabrique de bonnets levantins *Perret & Costa*, les établissements industriels sont de petite taille et le plus souvent disséminés sur l'ensemble du terroir. L'industrie, des indiennes constitue l'illustration la plus parfaite de ces deux caractères⁽¹⁾.



Palais des Comtes de Provence et des Cours souveraines (démoli en 1786) (Roux-Alphéran, Les Rues d'Aix, Aix, Aubin, 1866).

Pour ce secteur, tout a commencé en 1758, quand Jean-Michel Sibillon ouvre une fabrique à Valabre, entre Aix et Gardanne. Il est imité en 1760 par François Astoin dans le centre d'Aix, Gabriel Pastouret à La Pioline et les frères Gignoux à Roquefavour. Ces fabriques aixoises ont été perçues par les autorités de l'époque comme des écrans pour la contrebande d'indiennes de Marseille, ville alors considérée comme étrangère au royaume⁽²⁾. Dans les imaginaires, le commerce et la fiscalité ont pris le pas sur la production. Pourtant, l'apogée de l'indiennage aixois de la fin des années 1780 trouve bien ses fondements dans les années 1758-1770. Une période bien singulière du reste, qui permet de montrer les liens de complémentarité entre Marseille et la Provence intérieure, de comprendre comment la ville d'Aix a su saisir une opportunité manufacturière, en se posant comme une alternative aux crises subies par sa puissante voisine phocéenne.

➤ *Le Passé Commun des premiers indienneurs aixois.*

Les premiers indienneurs aixois appartiennent à deux générations distinctes. Jean-Michel Sibillon, Simon et Pierre Gignoux sont nés entre 1685 et 1696. Ils ont tous trois plus de 60 ans quand ils viennent fonder leurs fabriques dans le pays d'Aix. François Astoin, né en 1727, et Gabriel Pastouret - dont on ignore la date de naissance mais qui exerce encore dans les années 1780 – appartiennent en revanche à la génération suivante. Les origines

géographiques des cinq entrepreneurs peuvent également se diviser en deux groupes. Alors que Jean-Michel Sibillon est de Bessenay (Ouest du Lyonnais) et que les frères Gignoux sont d'Uzès (Languedoc), François Astoin et Gabriel Pastouret sont Provençaux. Le premier appartient à une famille d'indienneurs Aixois. Le second semble être Marseillais.

Des indienneurs marseillais

Ces cinq hommes partagent toutefois un passé commun. D'adoption ou d'origine, ils sont Marseillais et ont tenu une fabrique dans la cité phocéenne avant d'en fonder une à Aix. Pour Gabriel Pastouret, les renseignements sont rares. On sait simplement qu'il exploitait une indienne à Marseille depuis le milieu des années 1750. Il est en revanche plus facile de suivre le parcours des autres fondateurs de l'indiennage aixois. François Astoin a d'abord travaillé chez son père - où il est signalé dès 1741, à l'âge de 14 ans, comme ouvrier imprimeur -, puis, après le décès de celui-ci vers 1750, chez sa mère, rue de Rome, avant de voler de ses propres ailes en fondant sa fabrique en 1752 à la Bonneterie. Les premières traces de Jean-Michel Sibillon datent de 1738 quand il est cité comme témoin lors d'une affaire concernant le détournement de l'eau d'un canal de l'Huveaune. Il possède alors une fabrique à La Joliette, établissement qu'il exploitera jusqu'à sa mort. Simon Gignoux est le plus expérimenté du groupe. Il a appris le métier d'indienneur en Avignon à partir de 1712 aux côtés de Jacques Desuargues, son beau-père, Marseillais exilé sur les terres du Pape après l'arrêt de prohibition de 1686. Son frère, Pierre, un peu plus jeune, a débuté avec lui. On le retrouve comme associé dans la fabrique familiale en 1719. La même année, Simon Gignoux ouvre une seconde manufacture, toujours avec son beau-père, à Marseille cette fois, dans le quartier du Bon Pasteur. La mort de Jacques Desuargues en 1721 et le concordat de 1734 l'obligent à recentrer ses affaires sur Marseille où son frère Pierre le rejoint pour exploiter sa propre fabrique en Cureterie. Ces tranches de vie témoignent de l'expérience accumulée par ces hommes avant leur installation à Aix. Il ne faut pas s'y tromper: pour des indienneurs de la fin des années 1750, elle est aussi précieuse que rare.



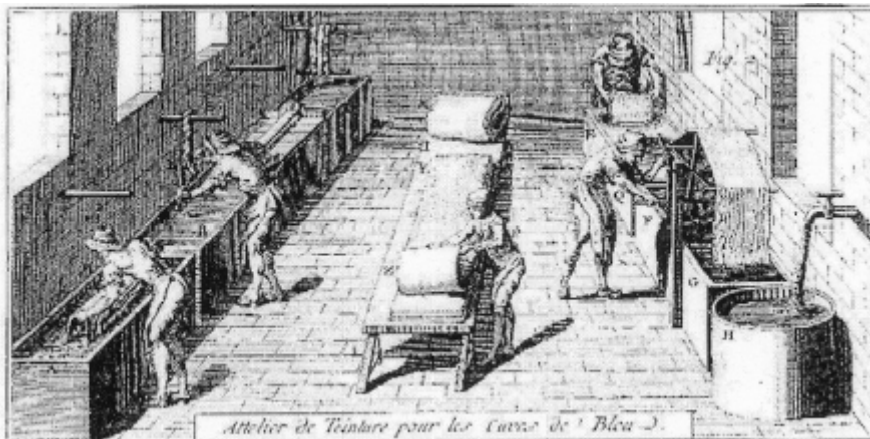
Atelier de garançage (Jean-Marie Roland de la Platrière. L'art du fabricant de velours de coton...suivi d'un traité de la teinture et de l'impression des étoffes, Paris, 1780).

L'expérience marseillaise

Jusqu'en 1759, Marseille est en effet la seule ville de France qui permette à des fabricants de produire ces indiennes si attrayantes pour les populations⁽³⁾. Avec l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1686, la fabrication, le commerce et l'usage des cotonnades imprimées ont été strictement interdits dans le reste du royaume. Ces mesures destinées à protéger les industries textiles traditionnelles de la laine et de la soie devaient durer jusqu'à l'automne 1759. Jusqu'à cette date, les indienneurs marseillais ne jouissent toutefois que d'une liberté

partielle: ils ne peuvent vendre leurs productions qu'à Marseille même, dans les colonies ou à l'étranger.

Les frères Gignoux, Astoin, Pastouret et Sibillion ont développé leurs activités, dans le cadre de cette législation qui combine libertés et contraintes. Ils travaillent sur des toiles en blanc importées du Levant (toiles *ajami* et *aman*), écoulent une partie de leurs productions dans la ville de Marseille et exportent surtout leurs indiennes vers l'Espagne, les Etats italiens, les côtes de Guinée et Saint-Domingue, « *la perle des Antilles* ». François Astoin, Pierre Gignoux et Gabriel Pastouret sont de petits fabricants et travaillent généralement « à façon » pour des négociants de la place, même s'ils écoulent eux-mêmes une partie de leurs productions au niveau local. Simon Gignoux et Jean-Michel Sibillon cumulent en revanche les activités de production et de négoce au loin, au moyen de réseaux internationaux particulièrement bien structurés. Dans un cas comme dans l'autre, le même constat s'impose. L'essor de l'indiennage marseillais s'est appuyé sur la dilatation de l'espace commercial du port au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, quand les côtes d'Afrique et les colonies d'Amérique sont venues renforcer un dynamisme dont le socle était avant tout méditerranéen. Les productions sont à l'aune des marchés. Les entrepreneurs marseillais fabriquent des indiennes de qualité inférieure, destinées aux gens du peuple et aux esclaves des possessions antillaises. Il s'agit pour l'essentiel de guinées bleues et de pièces blanches, parsemées de motifs floraux à deux couleurs au plus. L'ensemble de ces marchés forme des débouchés plus que satisfaisants. Il en existe pourtant un autre, complètement illicite celui-là, mais tout aussi important: le marché français.



Atelier de teinture (Jean-Marie Roland de la Platrière. L'art du fabricant de velours de coton...suivi d'un traité de la teinture et de l'impression des étoffes, Paris, 1780).

Aix: un débouché important de l'indiennage marseillais

Depuis l'arrêt de 1686, l'espace national reste légalement inaccessible aux indiennes. Le régime de prohibition n'a pourtant jamais donné satisfaction comme peuvent en témoigner l'incessante publication d'édits et d'arrêts, dont celui d'octobre 1726 qui condamne à trois ans de galère les contrebandiers d'indiennes, et à la peine de mort ceux agissant en bandes organisées et armées. Rien n'y fait. Les indiennes continuent d'être portées par les populations.

Dès les années 1730, Aix est la capitale de la contrebande des indiennes. Les toiles venues clandestinement de Marseille sont entreposées par des domestiques dans des maisons de la noblesse de robe de la ville. Les tentatives pour faire appliquer la loi sont dès lors vouées à l'échec. Comment perquisitionner chez un conseiller du Parlement ou chez un président de la Cour des comptes? La répression ne peut porter que sur les couches populaires, qui sont dans l'impossibilité de payer les amendes et ressentent une profonde injustice face à la

différence du traitement réservé aux utilisateurs issus des catégories supérieures de la société. Cette situation est clairement exposée par le directeur général des Fermes en 1735: « Vous savés qu'on n'a jamais été en usage dans cette province de dépouiller les particuliers qui usent des toiles peintes; les conséquences en ont apparemment paru trop grandes et capables d'exciter le peuple, surtout dans un pays chaud où les gens du bas étage sont presque les seuls qui s'habillent de toiles peintes de peu de valeur ». L'émeute aixoise du 18 octobre 1736 démontre l'impopularité de la prohibition et l'impossibilité de faire respecter la loi. Des agents des Fermes, sur le point d'arrêter une contrebandière un jour de marché, sont « chargés de pierres par plus de six cents personnes ». Le marché des indiennes est devenu si important à Aix que les premières tentatives de fabrication clandestine apparaissent. Durant les années 1750, c'est notamment le cas avec Charles Durand, un Lyonnais se livrant à la fabrication des toiles peintes dans la bastide du maître menuisier Routtier. En 1758, la manufacture de Valabre est installée. Cette création se fait cette fois en toute légalité.

➤ *L'apparition de l'indiennage dans le pays d'Aix.*

La fondation de quatre fabriques aixoises entre 1758 et 1760 s'inscrit à la croisée de deux phénomènes qui conjuguent leurs effets: la crise de l'indiennage marseillais et la levée de la prohibition.



Planches d'impression de l'atelier des Infirmeries (Musée du Vieil Aix)

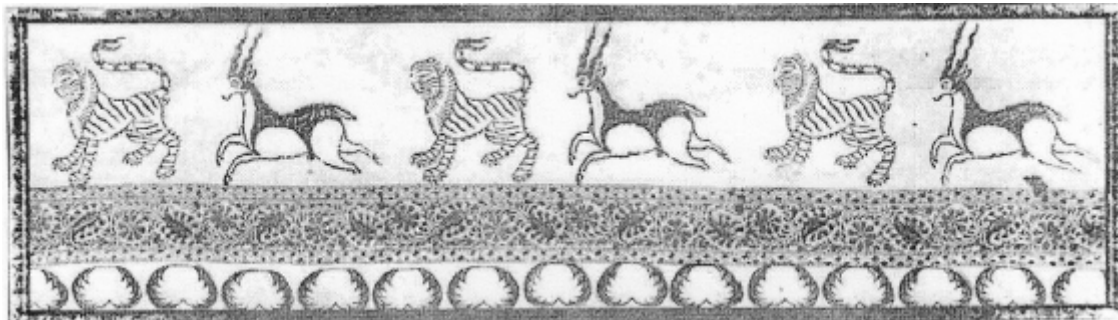
L'impact de la guerre de Sept Ans

L'indiennage marseillais atteint son apogée en 1754. La ville compte une quinzaine d'entreprises et produit alors environ 100.000 pièces par an. La maîtrise des grandes routes commerciales par les négociants marseillais a été la clé du succès des indienneurs de la place. Point d'appui fondamental de la croissance manufacturière, l'ouverture vers de larges horizons est aussi source de fragilité. A partir de 1755, la guerre de Sept Ans vient confirmer le postulat. L'indiennage marseillais souffre doublement des conséquences commerciales du conflit. Les échanges en Méditerranée connaissent un ralentissement et les routes vers les Antilles sont largement coupées. En 1756, avec un passif de près de 18.000 livres, Jean-Michel Sibillon fait faillite et évoque « les malheurs du temps » pour expliquer le déclin de ses affaires. Si l'entrepreneur parvient à convaincre ses créanciers de réduire à 60% le total de ses dettes et obtient un moratoire de 18 mois pour ses paiements, le développement de la guerre ne laisse alors que peu d'espoirs. Celle-ci semble s'installer dans la durée. Seule l'ouverture du marché national, jusqu'alors légalement interdit, pourrait offrir à Marseille un débouché salvateur.

Une chance: le travail « à la réserve »

Avec l'arrivée de Trudaine à la direction générale des Manufactures en 1749, le libéralisme gagne les rouages de l'administration française. Les entrepreneurs textiles français vont pouvoir jouer sur un point faible de l'arrêt de 1686. La prohibition concerne les toiles imprimées mais ne fait pas référence aux toiles teintes. Or, il est possible de faire apparaître un dessin sur une étoffe par un simple jeu de teinture. Les indienneurs appliquent de la cire sur certaines parties de la toile pour les préserver de la coloration quand elles sont ensuite trempées dans une cuve de teinture. Les motifs apparaissent alors en blanc sur fond coloré. C'est la technique d'impression « à la réserve ». Les permissions accordées aux frères Danton d'Angers en 1752 et aux teinturiers parisiens Roussel/et Fouche en 1753 constituent la reconnaissance officielle de ce type de production⁽⁴⁾.

C'est dans ce contexte que Trudaine accorde, en 1758, l'autorisation à Jean-Michel Sibillon d'ouvrir une manufacture dans le pays d'Aix, toujours soumis aux dispositions de l'arrêt de 1686, pour produire des indiennes « à la réserve » et lui donne la permission « *d'y faire venir de Marseille des moules et autres ustensiles propres à cette fabrication* ». En délocalisant une partie de sa production dans le but de s'ouvrir légalement le marché provençal, l'entrepreneur marseillais n'est en rien l'initiateur du mouvement dans la région. Il suit l'exemple récent d'un autre entrepreneur. En 1755, le Suisse Jean-Rodolphe Wetter, propriétaire d'une grande manufacture à Saint-Marcel, monte une seconde fabrique de toiles peintes « à la réserve » à Aubagne. Deux années plus tard, la rupture est radicale. Wetter quitte la région marseillaise pour transporter la totalité de ses activités à l'intérieur du royaume en gagnant le Dauphiné, pour y établir une manufacture à Orange.



Bandeau de toile imprimée à Aix au XIXe siècle (Musée du Vieil Aix)

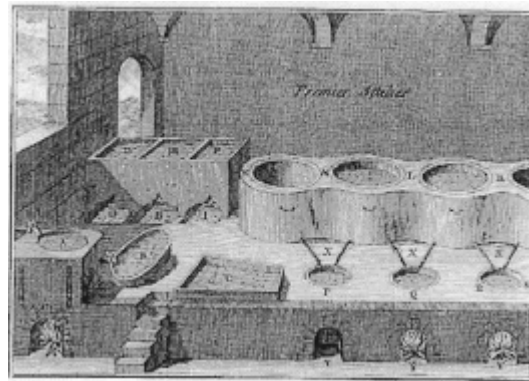
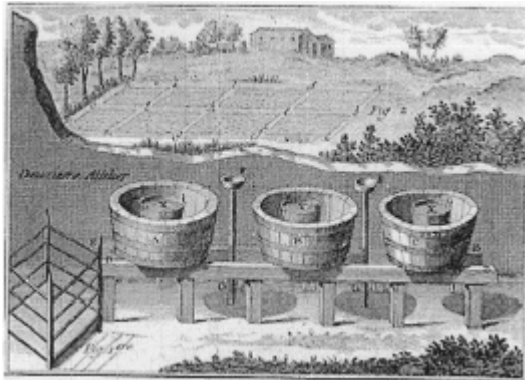
Une nouvelle donne: la levée de la prohibition

Sous l'impulsion de Charles-Daniel Trudaine et de Vincent de Gournay, la querelle des indiennes prend fin avec deux arrêts de 1759, qui abolissent les défenses de 1686. Commerce, fabrication et port des toiles imprimées sont désormais autorisés dans l'ensemble du royaume. L'indiennage marseillais est une nouvelle fois touché. L'arrêt du 28 octobre 1759 est « *l'époque de cette diminution et sa principale cause* », écrit l'inspecteur des manufactures Artaud en 1765. De par la franchise du port, les fabricants marseillais n'ont accès au marché national qu'en payant de lourdes taxes et doivent désormais subir la concurrence des indiennes étrangères qui entrent libres de droits dans le port. Les indienneurs phocéens se plaignent de leurs concurrents suisses qui fabriquent des produits de meilleure qualité et d'un prix presque aussi bas. L'inspecteur des manufactures de la Genière résume en 1765 l'étendue des difficultés: les indiennes de Suisse « *entrent actuellement en concurrence avec celles de Marseille pour la consommation de ses habitants. Les négocians de cette ville qui en font commerce soit aux colonies ou dans l'étranger, ne prennent plus que la moitié de celles de Marseille*. Aix a déjà profité de la situation en accueillant des entrepreneurs marseillais qui ouvrent un deuxième atelier au-delà de l'octroi de Septèmes.

➤ *Contrebande ou production ?*

Dès sa création, l'indienne aixoise a mauvaise réputation. Il est perçu comme une façade pour écouler les indiennes venues de Marseille. En agissant ainsi, les entrepreneurs évitent d'acquitter les taxes d'entrée dans le royaume. En ayant un pied dans la capitale provençale et l'autre dans la cité phocéenne, ils entendent profiter à la fois du statut de franchise du port et des marchés du Sud de la France. Aix, ville de contrebande? C'est certain, et les années qui suivent la levée de la prohibition prolongent et renforcent les pratiques de la période précédente.

De fausses fabriques?

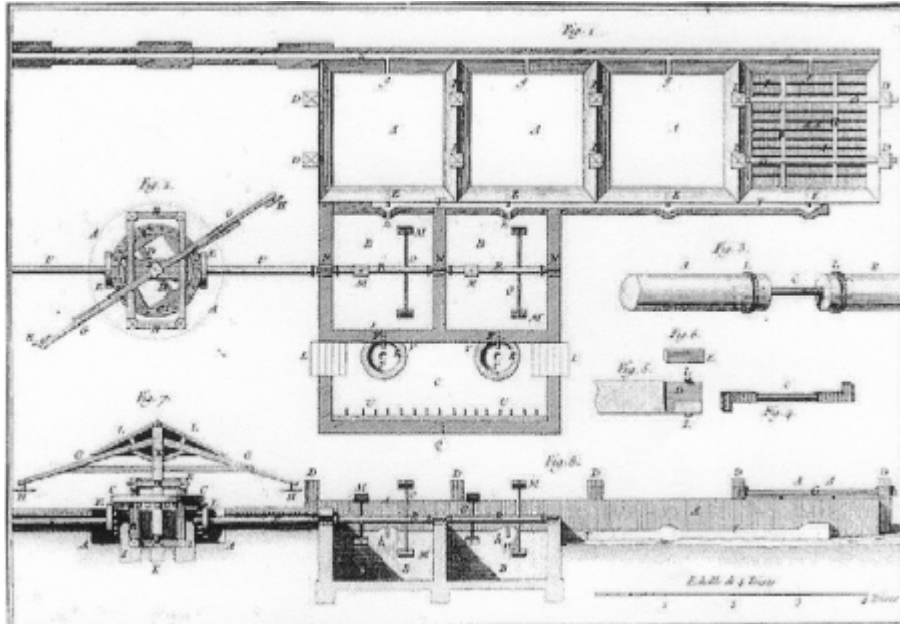


Ateliers de blanchissage des toiles au milieu du XVIIIe siècle (Coll.privée)

Les rouages de la contrebande provençale sont bien connus⁽⁵⁾. Les indienneurs marseillais font transporter vers leurs fabriques d'Aix les indiennes phocéennes ou étrangères en évitant la douane et les agents des Fermes. Sur place, ces toiles sont marquées comme étant de fabrication locale et échappent ainsi à la fiscalité⁽⁶⁾. Ce « *commerce* » est particulièrement lucratif. Le produit de ce trafic se trouve partagé entre les fabricants aixois, certains employés des Fermes, corrompus pour l'occasion, et les Boucains (habitants de Bouc-bel-air), spécialisés depuis longtemps dans le transport clandestin des marchandises (vin, sel et tabac). Pour les années 1762-1767, ce sont 80.000 pièces par an qui entrent ainsi en contrebande. Tous les fabricants aixois se livrent à cette pratique. A ses débuts, la fabrique de Gabriel Pastouret n'est qu'un véritable simulacre d'indienne et sert à écouler sa production marseillaise et les toiles étrangères vendues par des négociants peu scrupuleux. François Astoin s'est plutôt spécialisé dans le commerce de contrebande avec Lambesc et Toulon. Là encore, la fabrique aixoise sert de lieu de redistribution des indiennes de Marseille ou de Suisse. Le plus audacieux - et le plus malhonnête - est sans aucun doute Jean-Michel Sibillon. Au cours de l'année 1760, ce dernier fournit une fausse facture et des plombs de sa manufacture de Valabre à des négociants de Montpellier qui font expédier depuis Marseille, par voie maritime, plus de 30.000 pièces vers le Languedoc. Démasqué, il feint d'avoir été dupé par son associé - devenu comme par hasard introuvable - et s'en tire finalement sans trop de dommage.

A partir de 1766, l'intendance, les Fermes et l'administration parisienne décident de réagir. Une série de mesures destinées à enrayer la contrebande est alors mise en pratique. L'inspecteur des manufactures se déplace pour évaluer la capacité de production des fabriques. Un registre de contrôle est dressé. Le groupe des agents des Fermes est renouvelé et les poinçons de marque sont changés à plusieurs reprises. Enfin, l'intendance de Provence recrute un ancien graveur de la fabrique Sibillon pour marquer les indiennes de fabrication locale. Connaissant parfaitement les ficelles du trafic, il est plus à même de signaler les tentatives de fraude. La contrebande ne cesse pas mais devient plus difficile.

Une plus grande implication dans les activités de production au niveau local semble nécessaire.
En fait, elle s'est déjà imposée.



Indigoterie des Antilles (M. Beauvais, l'Art de l'indigotier, paris, 1770)

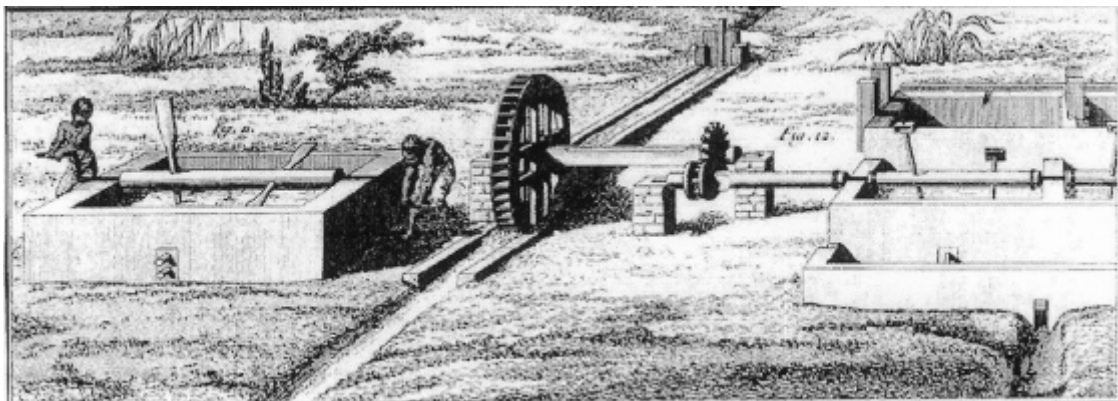
Les activités de production

Il faut dire qu'Aix ne manque pas d'atouts. Le premier avantage est mis en avant par tous les documents: la main d'oeuvre y est moins chère qu'à Marseille. Ce point est à lui seul déterminant dans une activité où les salaires constituent plus de 50 % des coûts de fabrication. Les conditions hydrographiques sont de plus bien meilleures dans le pays d'Aix. La Touloubre, l'Arc, la Luynes et la Cause forment un réseau de rivières performantes pour l'indiennage. A Marseille, le Jarret et l'Huveaune subissent durement la sécheresse estivale et sont déjà encombrées et polluées par la présence de nombreuses fabriques. L'eau est précieuse pour l'indiennage. Achetées en écriu, les toiles doivent d'abord être remises à un blanchisseur qui les purge des colles et graisses utilisées par les filateurs et tisserands, en les passant à plusieurs reprises dans une cuve de désapprêtage. Après impression, les indiennes subissent la même opération pour éliminer les erreurs de pose des couleurs. Enfin, la proximité du port de Marseille permet de s'approvisionner à moindre coût en drogues pour les couleurs (indigo des colonies américaines, garance du Levant et cochenille mexicaine) et en mordants pour révéler et fixer les colorations (alun de Rome, soude d'Alicante et huile de vitriol de Chypre).

Si l'on connaît bien les types d'indiennes fabriquées à Aix - guinées bleues ou pièces à fond blanc et à motifs floraux rouges et violets -, on sait peu de choses sur les fabriques, surtout sur celles de François Astoin et de Gabriel Pastouret, qui semblent être de petite taille. Ce n'est pas le cas des deux autres. Un rapport de l'inspecteur des manufactures Pierre-Marie de La Genière donne une description de la manufacture de Valabre en 1760. Jean-Michel Sibilon « fait carder et filer du coton ches luy et en ville pour occuper douze métiers battans que j'ay vû et l'on ne fait que des toiles appelées augemy, et d'autres aman, a l'instar de celles du Levant ». Il possède cinq tables d'impression. Un graveur travaille dans la fabrique, qui possède « une quantité considérable de planches (moules) ». Une teinturerie et une blancherie viennent compléter les installations. C'est une véritable intégration verticale dans la filière des indiennes. D'amont en aval, en atelier ou dans le cadre du travail à domicile,

Sibillon contrôle tous les stades de la fabrication. L'entrepreneur se charge même d'écouler une partie de sa production, par les réseaux qu'il possède à Marseille, dans le Languedoc et en tenant boutique « *au marché au bled* » dans le centre d'Aix⁽⁷⁾. Combien sont-ils à travailler pour Sibillon ? Difficile de le dire avec certitude. Quelques éléments permettent néanmoins de fournir une estimation. Le personnel qualifié représentait moins de 30% des employés d'une fabrique d'indiennes communes: ils sont au moins huit (un commis, cinq imprimeurs, un graveur et un coloriste). Avec les apprentis, les tireurs de couleurs et les manoeuvres qui calandrent, blanchissent et emballent les toiles, le total peut être porté à 25 ouvriers. A ce nombre, il faut ajouter la quinzaine de personnes occupées à la fabrication des *étouffes* dans la fabrique et les fileuses qui travaillent à domicile, au moyen de simples rouets. Jean-Michel Sibillon fait alors vraisemblablement vivre une centaine de personnes. L'indienne des frères Gignoux est toujours présentée comme la fabrique la plus importante du pays durant cette période. Elle devait cependant employer moins d'ouvriers que celle de Valabre puisqu'elle se contente d'imprimer les toiles.

Si l'on croise ces données avec celles issues du commerce, tout semble concorder. Durant les années 1760, Aix reçoit d'importantes quantités de toiles blanches de Montpellier, du Vivarais, du Beaujolais et même de la région de Rouen. Que faire de ces toiles sinon les travailler pour les transformer en indiennes? Car elles ne sont utilisables que par les Aixois. Pour les Marseillais, elles sont plus chères que les toiles du Levant, sans compter les taxes qu'elles doivent acquitter en pénétrant sur le terroir phocéén. Si les indienneurs aixois ont pratiqué la contrebande, ils ont aussi fabriqué et ont doté Aix de ressources spécifiques. Des ouvriers ont été formés, des réseaux commerciaux établis.

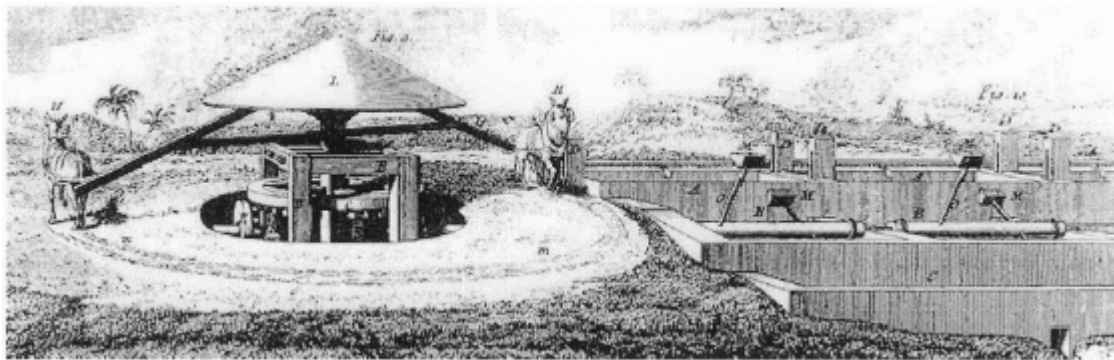


Indigoterie des Antilles (M. Beauvais, l'Art de l'indigotier, Paris, 1770)

Les années charnières

Vers 1769, les frères Belliard, deux teinturiers, fondent une fabrique d'indiennes en face de l'Eglise Saint-Sébastien, à proximité de l'Hôtel de ville. Pour la première fois des indienneurs locaux n'ont pas de fabrique à Marseille. Une page se tourne en même temps que le groupe des entrepreneurs locaux se renouvelle. François Astoin s'est retiré à Marseille vers 1767. En 1766, les frères Gignoux quittent Roquefavour pour la vallée de l'Arc et prennent en location pour six ans une partie des Infirmeries. Pierre et son fils Jacques quittent finalement le pays d'Aix en 1770, après le décès de Simon. Vers 1768, Jean-Michel Sibillon meurt et son fils Jean-Antoine ne peut éviter le dépôt de bilan de sa fabrique marseillaise. Lui aussi cesse de travailler à Aix. Ses départs et ces décès auraient pu sonner le glas de l'indienne aixois. Il n'en fut pourtant rien. Ainsi Gabriel Pastouret se lance véritablement dans la production à partir de 1766. Un membre de sa famille, Imbert Pastouret, lui succède au début des années 1780 et donnera une grande ampleur à la fabrique de la Pioline. La fabrique de Valabre est reprise par un dénommé Ragot, celle d'Astoin par Melquion. Dans le

même temps de nouveaux ateliers apparaissent comme ceux des frères Jacquier à la Bastide de Melle Laurensou de Cartier au Tholonel. Les pratiques de contrebande ne cessent pas mais l'indiennage s'enracine et la filière entière du coton est activée. Un mouvement de diversification apparaît avec les créations d'une fabrique de boutis et molletons vers 1770, d'une manufacture de teinture de coton rouge en 1773 (établissement qui laissera son nom à ce quartier situé aux abords de l'Arc) et de blancheries à la Torse et au Tholonel. Quatre ans plus tard, c'est la première filature qui est fondée. L'importance de l'opération dépasse le simple cadre local. L'entrepreneur Rive, fabricant d'étoffes de Nîmes, introduit pour la première fois dans le département la mule-jenny, symbole de la filature mécanique du coton. L'expérience tournera toutefois court. Faut-il lire cet échec comme le rejet d'une greffe trop artificielle ou comme un problème de gestion d'entreprise? Pour les procureurs du pays, qui ont financé en partie l'initiative, les raisons sont purement humaines. Rive est certes « *intelligent, inventif* » mais il est également « *dérangé et ivrogne* ». Qu'importe finalement. Le mouvement est lancé. En 1784, dix manufactures aixoises travaillent dans la filière du coton.



Indigoterie des Antilles (M. Beauvais, l'Art de l'indigotier, Paris, 1770)

*En guise de conclusion:
Aix, capitale provençale du coton*

Les dernières années de l'Ancien Régime amplifient la dynamique des décennies précédentes. L'indiennage aixois connaît un essor spectaculaire à partir de 1785, quand deux arrêts du Conseil imposent de lourdes taxes sur les toiles blanches du Levant. Les indienneurs marseillais sont touchés de plein fouet dans leurs approvisionnements et ne peuvent travailler sans dommage avec les produits nationaux, également taxés à leur arrivée à Marseille. Aix profite une nouvelle fois de la situation et accueille les entrepreneurs phocéens. « *Les fabriques se multiplient de plus en plus. Il en existe aujourd'hui treize dont la plupart sont situées aux environs d'Aix, le surplus dans la ville même* », note l'inspecteur des manufactures Imbert de Saint-Paul en 1788. La production se concentre alors sur les mouchoirs de cambrésine, mousselines unies ou à fleurs qui trouvent preneurs sur les marchés provençaux et à la foire de Beaucaire. La production de l'année 1787 est de 63.000 pièces et dépasse largement celle de Marseille. La filière des indiennes emploie mille personnes dans le pays d'Aix. En hommes comme en production, Aix pèse désormais autant que la fameuse manufacture de Jouy. Les décennies suivantes seront plus difficiles. Mais, même si les guerres viennent saper les bases de cette réussite, Aix reste la capitale régionale du coton. Cette réalité s'inscrit dans un événement aussi symbolique que prometteur. En 1803, Léonard Paillason installe sa filature de coton dans l'ancien local des Bénédictines (Lycée Mignet actuellement). En 1811, celle-ci compte 250 ouvriers et reçoit une machine à vapeur type Watt. C'est la première des Bouches-du-Rhône. Durant ce début de XIXe siècle, et malgré les problèmes du temps, Aix baigne dans l'optimisme industriel. Les vœux du préfet Michel d'Eyguières en 1802 sont à cet égard révélateurs: « *Il n'y a pas de villes où les manufactures d'étoffes de coton fussent mieux placées... La position d'Aix*

doit en faire une des premières villes manufacturières de la République. La nature créa Marseille pour le commerce. Elle appelle les manufactures à Aix ». L'insuffisance des articulations entre les différentes composantes de la filière du coton, le déclin de la foire de Beaucaire et la rude concurrence alsacienne en décideront autrement.

Olivier Raveux

Notes :

- (1) Les indiennes sont des cotonnades imprimées. Elles sont légères, d'un prix modique, faciles d'entretien et combinent motifs floraux et couleurs chatoyantes.
- (2) L'édit de franchise du port de 1669 permet à Marseille de jouir de privilèges fiscaux importants mais les produits importés ou fabriqués dans la ville à partir de matières premières étrangères doivent acquitter de lourdes taxes pour pénétrer dans le royaume ou sont strictement prohibés.
- (3) Possession papale, Avignon produit également des indiennes jusqu'au concordat de 1734.
- (4) Sur ce point, voir l'ouvrage de Serge Chassagne cité en bibliographie.
- (5) Voir les tableaux de Bourrilly et Fukasawa cités en bibliographie.
- (6) La marque, certificat du lieu de fabrication, se fait au moyen de plombs poinçonnés.
- (7) La halle aux grains.

Sources :

ACCIM (H 235), ACA (DD 50, F 2/4 ;FF 144 ;HH8-9 et LL 128), ACM (1 BB 2075 et HH 413), ADBDR (séries B et C, registres paroissiaux) et AN (F 12 655a et 1404a).

Bibliographie :

Aix-en-Provence au XVIIe siècle. Vie quotidienne et métiers, Aix, 1986 ;V.-L. Bourrilly, « La contrebande des toiles peintes en Provence au XVIIIe siècle », Annales du Midi, t. XXVI, 1914, pp 52-75 ; S. Chassagne, Le Coton et ses patrons ? France, 1760-1840, Paris, 1991 et K. Fukasawa, Toilerie et commerce du Levant d'Alep à Marseille, Marseille, 1987 et H. Chobaut, « L'industrie des indiennes à Avignon et Orange (1677-1884) », Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. III, 1938,pp. 81-95.